



- ➔ NAO Salaires : Retour aux augmentations générales pour tous !
- ➔ CRC : Une négociation sans ... négociation !

**NAO Salaires 11/12 : Retour aux augmentations générales pour tous !**

## Oseront-ils une 5ème année consécutive sans augmentation générale des salaires ?



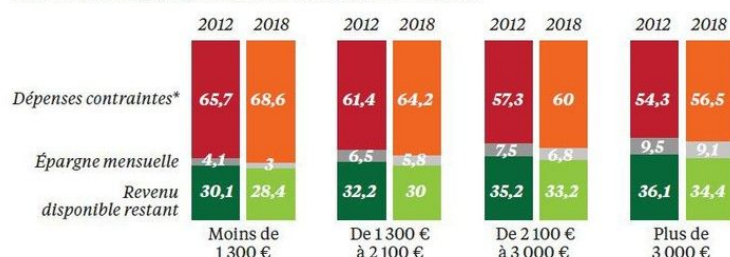
Dans tout le pays les mobilisations se multiplient contre la vie chère et la baisse du pouvoir d'achat. Le gouvernement dresse toutes les catégories contre lui en détruisant les droits sociaux.

**Ce n'est pas une vue de l'esprit, ni un simple ressenti ... les faits sont là :**  
**Selon l'OIT :** l'augmentation des salaires n'a jamais été aussi faible dans le monde depuis dix ans et la France n'échappe pas à cette tendance (*l'Organisation met en garde d'ailleurs les dirigeants et les patrons des entreprises : des salaires qui n'évoluent pas, c'est un obstacle à la croissance économique et à la hausse des niveaux de vie. C'est aussi un élément qui peut gravement affecter la cohésion sociale d'un pays et déclencher des mouvements sociaux ...*).

**Selon l'OFCE et Eurostat (\*) :** la pression fiscale en nette augmentation et la baisse du pouvoir d'achat moyen des Français sont venues confirmer que les ménages français ont bien vu leurs conditions financières se dégrader depuis dix ans.

### Le poids des dépenses contraintes

En % de leur budget, en fonction de leurs revenus nets mensuels



\* Dépenses contraintes : dépenses obligatoires (loyers, crédits, impôts charges, assurances, pensions alimentaires)  
 \* dépenses pré-engagées (abonnements téléphoniques, internet ou télévision, frais de cantine, de transports etc.)

De nombreux observateurs s'accordent à dire que **de nombreuses dépenses contraintes** (logement, assurances, taxes & impôts, carburant, énergie, alimentaire ...) ont progressé plus que l'inflation et donc **ce taux ne reflète en rien la réalité de la perte du pouvoir d'achat que subissent les salariés depuis des années.**

**En 2015, la Direction a décidé de supprimer les augmentations générales de salaire** sous prétexte d'inflation quasi nulle mais depuis 2016, l'inflation a repris pour atteindre cette année jusqu'à 2,2% en octobre 2018. **Puis, en 2016, la Direction de Generali a décidé d'augmenter le temps de travail de 5 jours (ou équivalent en heures) sans aucune compensation salariale !**

## À trop tirer, on rompt la corde ...

**La Direction de Generali ne peut pas exiger toujours plus des salariés, ni continuer à réduire les effectifs sans satisfaire à leurs revendications salariales sinon un jour la corde casse ...**

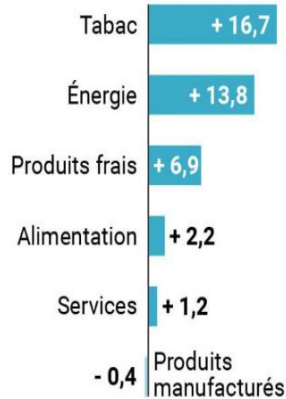
(\*) L'OFCE : organisme indépendant de prévision macroéconomique - Selon des statistiques publiées le 28 novembre par Eurostat, la France tient son rang de championne européenne des prélèvements obligatoires.

## L'inflation en octobre

Variation annuelle des prix à la consommation, en %



Source : Insee (octobre 2018)



Tous les ans, lors de cette négociation portant sur les salaires, notre syndicat FO revendique le retour aux augmentations générales, d'autant plus dans un contexte de reprise progressive de l'inflation (qui ne cessera pas en 2019 compte tenu de toutes les hausses prévues au 1<sup>er</sup> janvier), de même que la compensation salariale pour les journées (ou heures) travaillées en plus et non rémunérées.

*La Direction n'a même pas tenu compte de l'annulation de l'accord de décembre 2015 (qui a instauré cette pratique « de travail gratuit ») par la cour d'appel de Paris le 4 mai 2018 et ce, malgré nos multiples demandes d'ouverture de négociation.*

## FO REVENDIQUE

Il est impensable que, cette année une fois encore et dans le contexte social actuel, la Direction de Generali s'obstine à ne pas entendre nos revendications, celles des salariés, en poursuivant sa politique d'individualisation des salaires arbitraire qui a pour effet d'accroître les inégalités salariales d'années en années et conduire à la baisse du pouvoir d'achat.

Le 11 décembre, nous porterons en réunion de négociation les revendications suivantes (entre autres, nous les présenterons toutes le 11/12/18 en négociation et dans notre prochain tract) :

- Le **rappel des salaires** de 2,5 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 (compensation des jours / heures non payés).
- Une **augmentation générale** des salaires de 2,5 % **POUR TOUS** à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain.
- L'**octroi de tickets restaurants** pour tous les télétravailleurs qui en sont encore privés.
- L'**augmentation de la participation de l'employeur à la restauration d'entreprise.**



## CRC : Une négociation sans ... négociation !

Le 30 novembre, la Direction avait invité les organisations syndicales à une réunion de négociation portant sur l'accord CRC (temps & organisation du travail), l'accord actuel venant à expiration le 31/12/2018. Notre délégation FO s'y est rendue avec une liste de revendications afin de faire évoluer cet accord dans l'intérêt des salariés et pour porter leurs revendications ... mais peine perdue, la Direction avait uniquement prévu **la prorogation pour un an de l'accord existant !**

**Nous avons donc été la seule organisation syndicale à présenter des revendications, en voici quelques-unes (entre autres) qui nous paraissent fondamentales :**

- L'augmentation de la prime mensuelle de 165€ à 200€ (en augmentant la partie fixe de 35€) et une augmentation de la prime annuelle de 285€ à 350€ (230€ pour appels mystères & 120€ pour campagne mails).
- L'intégration à 100% des primes dans le salaire sans conditions d'ancienneté en cas de mobilité dans un service non CRC.
- Le passage en classe 4 dès deux ans d'ancienneté sur le poste de CRC.
- Ne pas être automatiquement affecté en plage F dès lors qu'on est en télétravail.
- La garantie d'aucune pression ni d'aucune sanction dans le cadre des écoutes et des enregistrements (audio comme captures d'écran), il ne faut pas que ce soit un facteur d'aggravation des conditions de travail, ni de stress ressenti.

### En fait, à part notre syndicat FO, personne n'était venu pour négocier ...

Nous (FO) avons tout de même demandé la tenue d'une autre réunion de négociation, cela afin que tous les syndicats puissent poser des revendications et que la Direction puisse prendre le temps d'y répondre.

Nous n'avons pas été suivis, et les syndicats déjà signataires de l'accord en vigueur ont juste insisté pour ...

**la tenue d'une commission de suivi de l'accord, au ... printemps ...**